

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

**ETAIENT PRESENTS** : Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Joëlle GENEST, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mmes LEBLANC, LE BRIS, GAUTHIER et M. CHERPY.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE : RENCONTRE AVEC LE CAUE
- CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE / MAIRIE - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE
- LIAISONS DOUCES- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE
- RENOVATION DES TOITURES DES EGLISES / LOT N° 3 AVENANT
- CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE / AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE CHÂTILLON
- CHANGEMENT NOM DE RUE / IMPASSE DE LA SOURCE
- NUMEROTATION DES MAISONS / SECTEURS de la BRIERE et de LA GRANDE BRIERE
- TAXE D'AMÉNAGEMENT
- TARIFICATION DES SERVICES COMMUNAUX
- PERSONNEL COMMUNAL
- RECRUTEMENT D'un AGENT / EMPLOI D'AVENIR
- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SECTEUR « LES HAUTS DE BEAUREGARD » PAR MAYENNE HABITAT
- QUESTIONS DIVERSES

## PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE : RENCONTRE AVEC LE CAUE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion est en cours pour l'extension de la salle de Guinefolle car elle est composée d'une grande salle de 1 000m<sup>2</sup> à dominante sportive et d'une seconde plus familiale de 110m<sup>2</sup> qui est parfois jugée trop petite puisqu'elle ne peut contenir qu'une centaine de personnes. Afin de penser le projet dans sa globalité, le CAUE a été invité à faire part de différentes possibilités d'aménagement. Le Conseil Municipal en a pris connaissance. Il est convenu d'approfondir deux pistes : la première est celle d'une extension sud, cette salle permettrait de contenir 200/250 personnes composée d'une salle, d'un hall de 45m<sup>2</sup>, de sanitaires, d'un office et d'un rangement qui pourrait se transformer en scène.

La deuxième proposition est celle d'une extension indépendante sur pilotis qui communiquerait avec l'existant par un hall d'entrée, cette salle pourrait être louée indépendamment. Elle offre l'avantage d'être compacte et de ne pas consommer de places de stationnement, elle serait composée d'une salle 300m<sup>2</sup> à laquelle s'ajoutent une entrée, un office, un stockage, des sanitaires.

Différentes problématiques restent à étudier. Faut-il conserver le passage de la route devant la salle ? Quel emplacement conviendrait le mieux : près du terrain multisports ou à l'inverse côté nord ? La vue est-elle à privilégier ou non ? Faut-il une scène permanente ?

Le Conseil Municipal attend les nouvelles propositions du CAUE afin de poursuivre l'étude de ce projet.

## CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE / MAIRIE - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE

Monsieur le Maire indique que Mayenne Communauté pourrait être retenue pour faire partie des 212 territoires nationaux lauréats de l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte -TEPCV » labellisés par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable. Il précise que les dépenses subventionnables sont des investissements en lien avec la transition énergétique, participant aux objectifs de baisse des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire indique que le projet de chaufferie de l'école et de la mairie pourrait bénéficier de cette aide au titre des territoires à énergie positive. En effet, l'objectif de ces travaux est de réduire la place de l'énergie fossile pour chauffer les bâtiments communaux : école, bibliothèque, logements, mairie, salle des associations. Actuellement, une partie des bâtiments est chauffée au fioul et une autre partie au gaz en citerne. L'objectif est d'utiliser le bois déchiqueté qui est une énergie à la fois renouvelable et locale. Suite aux préconisations établies lors du bilan thermique, un accent sera également mis sur l'isolation des combles de la mairie, du logement de l'école, le changement de deux portes et d'une fenêtre...

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COÛT TOTAL : 216 600 €

DETR : 75 000 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : 10 000 €

TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE : 100 000€

AUTOFINANCEMENT COMMUNAL : 31 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de chaufferie
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre des territoires à énergie positive pour la croissance verte

## **LIAISONS DOUCES- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une aide pour la réalisation de liaisons douces sur la Commune dans le cadre de l'aide au titre des territoires à énergie positive. Un projet a été déposé auprès de Mayenne Communauté afin de pouvoir profiter du dispositif. Ce projet vise à relier la périphérie du village au centre-bourg en favorisant les déplacements doux (route de Châtillon, secteurs de la Draumerie, de Guinefolle, cimetière...) et de faciliter les circulations douces en provenance des villages voisins en entrée de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de liaisons douces et de solliciter une subvention au titre des territoires à énergie positive pour la croissance verte pour un projet de 42 000€ HT .

## **RENOVATION DES TOITURES DES EGLISES / LOT N° 3 AVENANT**

Monsieur le Maire indique que la toiture du Château d'Eau a été réparée plus rapidement que prévu car la toiture était moins abîmée que prévu. En conséquence, l'entreprise GUYARD qui avait estimé à 8 heures le temps d'intervention n'a passé que 6 heures pour changer les ardoises et réparer le toit. Ainsi, il convient de conclure un avenant avec l'entreprise GUYARD.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil, décide

- de conclure l'avenant N°1 avec l'entreprise GUYARD dans le cadre des travaux relatifs à la MISE HORS D'EAU et HORS D'AIR des EGLISES de ST-GEORGES- BUTTAVENT et de LA CHAPELLE-AU-GRAIN - LOT N°3 : Travaux avec nacelle : clocher de l'Eglise de St-GEORGES-BUTTAVENT / Clocher de l'Eglise de la CHAPELLE-AU-GRAIN, Toiture du Château d'Eau de St-GEORGES-BUTTAVENT

Montant du marché initial : 8 845,20 € HT

Avenant N°1 : Moins-value de 442,26 € HT

Nouveau montant du marché : 8 402,94 € HT soit 10 083,53€ TTC

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

## **CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE / AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE CHÂTILLON**

Monsieur le Maire indique que trois entreprises ont répondu à la consultation pour l'aménagement de la route de Châtillon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse, celle de la SARL David MAILLARD pour un montant forfaitaire de 6 200,00 HT soit 7 440,00€ TTC sans révision de prix incluant l'avant-projet, le projet, le dossier de consultation des entreprises, le suivi du chantier, la réunion préparatoire aux travaux, le contrôle de dossier des ouvrages exécutés.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **CHANGEMENT NOM DE RUE / IMPASSE DE LA SOURCE**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Conseil, après en avoir délibéré, indique que, dans la situation actuelle, la rue de la Source a un statut d'impasse,

- DÉCIDE de modifier la dénomination de la rue de la Source et lui donne le nom d' « IMPASSE DE LA SOURCE »,

- mandate le Maire pour les formalités à accomplir.

### **NUMEROTATION DES MAISONS / SECTEURS de la BRIERE et de LA GRANDE BRIERE**

Monsieur le Maire présente la demande de la Poste et de certains habitants de numérotter les maisons afin de faciliter les interventions des secours, le travail des facteurs et des livreurs, la localisation sur les GPS. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux,, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé de numérotter les lieux-dits « la Brière » et « la Grande Brière ». Cette numérotation doit prévoir des emplacements sans numéro pour les constructions futures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil le projet de numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de procéder à la numérotation des rues susdites,

Décide de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée,

Indique que la pose de cette plaque ainsi que son entretien sont à la charge du destinataire de ladite plaque,

Donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Monsieur le Maire indique que les demandes d'autorisations d'urbanisme sont actuellement instruites par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires). La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a mis fin à la possibilité de solliciter la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction desdits actes. Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, les Communes qui sont couvertes par une carte communale ne pourront bénéficier de ce service. Pour faire face à ce changement, Mayenne Communauté a créé un service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme qu'elle facture ainsi aux communes en 2016 :

Certificat d'urbanisme opérationnel : 61€

Déclaration préalable : 106€

Permis de démolir : 121 €

Permis de construire : 151 €

Permis d'aménager : 182€.

Pour la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT, avec cette facturation, le coût aurait été le suivant :

- 2014 : 6 521€

- 2015 : 3 270€

- 2016 : 3 530 € (pour les 9 premiers mois de l'année)

Afin de faire face à ces nouvelles dépenses, certaines communes ont fait le choix d'instaurer une taxe d'aménagement. Le montant de cette taxe est calculée en fonction des surfaces créées. Le Conseil Municipal a jusqu'au 30 novembre 2016 pour se positionner et décide de reporter sa décision à la prochaine séance du Conseil.

## TARIFICATION DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que les tarifs des services périscolaires sont différenciés entre les habitants de la commune et ceux qui habitent hors commune. Certaines familles hors commune ont fait part de leurs difficultés à régler les coûts des repas et des services périscolaires. Actuellement, le repas est facturé 3,43€ pour les enfants domiciliés à St-GEORGES-BUTTAVENT et 5,00€ pour les enfants hors commune soit 45% de plus, les services périscolaires, sont majorés de 20%.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que les tarifs pour les repas des enfants hors commune seront majorés comme les autres services périscolaires de 20%. En conséquence, le repas des enfants hors commune est fixé à 4,11€.

Cette délibération entre en application au 01/10/2016.

## PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire indique que l'annonce permettant de remplacer M. Elie FOUBERT à hauteur de 17h30 par semaine est restée infructueuse, aucun candidat avec le profil demandé n'ayant postulé. Contact a été pris avec la mission locale afin de voir si un jeune disposant de compétences dans le domaine de l'électricité était disponible. M. Dany FONTAINE ayant ce profil a réalisé un stage dans la collectivité fin août et le Conseil, après en avoir délibéré, a décidé de le recruter à temps complet dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2016, les aides de l'Etat permettant de financer cet emploi à hauteur de 66%. Par ailleurs, M. Mickaël REMON a été recruté pour une durée de 10 mois pour apporter un renfort aux services techniques (travaux à la CHAPELLE-AU-GRAIN, aide pour le prolongement des réseaux EU et AEP secteurs de Guinefolle et de La Draumerie...). Les coûts de personnel seraient globalement équivalents compte tenu du remplacement de personnel en fin de carrière par des agents en début de carrière.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il convient que M. Luc PRODHOMME, remplaçant M. Jean-Marc ESNAULT, effectue des astreintes dans le même cadre que les autres agents techniques.

## RECRUTEMENT D'un AGENT / EMPLOI D'AVENIR

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement d'une personne dans le cadre du dispositif emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique, acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,

**les crédits correspondants sont inscrits au budget**

## CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SECTEUR « LES HAUTS DE BEAUREGARD » PAR MAYENNE HABITAT

Le Maire, indique que l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne, Mayenne Habitat a rendu un avis positif pour la construction de 3 logements individuels sur un terrain communal situé lotissement « les Hauts de Beauregard ».

Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de définir les dispositions précises du dispositif.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part de la situation de M. THOMMERET exploitant agricole qui est en grande difficulté financière. Il indique que ce dernier est en cours de procédure pour un protocole d'accord avec ses fournisseurs. Il a sollicité une aide de la commune pour l'effacement d'une partie de ses dettes (30%) relatives à ses consommations d'eau entre 2012 et 2015. Le Conseil, après en avoir délibéré, est favorable pour accorder un geste à M. THOMMERET sous réserve d'accord de la trésorerie.

- M. Raphaël DENIS indique que la Fête de la Terre s'est très bien déroulée et a rencontré beaucoup de succès avec de nombreux visiteurs mais aussi une belle présence des habitants du village.

- La question de la mise en place des compteurs « linky » sera évoquée lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .